



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC vous est donné par Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Sylvere, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvere à la séance extraordinaire du 09 décembre 2019, a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 317 abrogation du règlements relatifs à l'incendie.

Tout intéressé peut consulter ce règlement au bureau municipal situé au 756A, rue Principale, Saint-Sylvere sur les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Sylvere, ce 10^e jour du mois de décembre 2019

Sophie Millette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere certifie avoir publié le présent avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal.

Le 10 décembre 2019, entre 7 h et 19 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 décembre 2019.

Sophie Millette
Directrice générale et secrétaire-trésorière